



**Nous vous invitons à assister à la conférence gratuite
le jeudi 29 juin 2023, à partir de 18h45,
amphithéâtre universitaire Michel Crépeau, 44 avenue Albert Einstein, La Rochelle
« Les perturbateurs endocriniens, bouleversement des connaissances scientifiques...
et de bonnes nouvelles »**

par André CICOLELLA, président national de Réseau Environnement Santé

Cette conférence est la première d'un cycle de conférences « **La santé en questions** »¹. Elle est organisée conjointement par le Conseil Territorial de Santé² de Charente-Maritime, l'Université de La Rochelle et la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine. **La conférence est gratuite, ouverte à tous.** Il est possible d'y assister sur place et d'échanger avec l'intervenant à l'issue de sa présentation. Il est aussi possible d'assister en direct par une retransmission sur la chaîne YouTube de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Les infos pratiques :

- **Plan d'accès** à l'amphithéâtre universitaire : <https://ecea.sante-na.fr/s/YA7mkWjxj9gGiyD>
- **Ouverture** de l'amphithéâtre **à partir de 18h15**
- **Durée de l'intervention : 45 minutes à 1h**
- **Temps de questions/réponses d'une demi-heure maximum**
- **Sortie à 20h30 maximum**

- **Lien pour accéder au direct sur YouTube :** <https://tinyurl.com/Direct-ARSNA>



- **Lien pour visualiser plus tard l'enregistrement de la conférence :** <https://tinyurl.com/Replay-ARSNA>

¹La délégation départementale de l'ARS et le Conseil territorial de Santé 17, assemblée de démocratie sanitaire, œuvrent de concert pour une meilleure santé des habitants, et tout particulièrement pour la prévention des pathologies évitables, via une amélioration de leur connaissance des déterminants de la santé, indépendamment des réseaux sociaux et autres sources parfois peu fiables.

Avec l'Université de La Rochelle, dont l'expertise en matière de sciences et de pédagogie est reconnue, nous avons décidé la création d'un cycle de conférences sur la santé, ouvertes à tous les publics. **Ce cycle de conférences sur la santé « la Santé en questions »** est composé de conférences d'une durée de 90 minutes, en soirée, à un rythme régulier bi-mestriel, les 4^{èmes} jeudis, en présentiel en amphithéâtre à l'Université et

également en distanciel via un lien qui sera diffusé très largement. Chaque séance se partagera en deux temps à peu près égaux :

- un exposé par un (ou plusieurs) intervenant, expert du sujet traité mais aussi en capacité d'amener son auditoire vers une réflexion et une implication personnelles. Nous avons déjà établi une liste de sujets à traiter, dans des domaines très larges de la santé, au sens de la définition de l'OMS : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » ; liste qui pourra s'enrichir selon les souhaits de chacun et l'actualité.
- Puis un échange très direct avec le public.

² Le Conseil Territorial de Santé de la Charente-Maritime est une instance de démocratie sanitaire, composée de 58 titulaires et 48 suppléants, représentant les professionnels de santé, les usagers, les collectivités territoriales, les services de l'État et organismes de sécurité sociale, des personnes qualifiées et l'ensemble des parlementaires du département. La composition actuelle est disponible ici : <https://ecea.sante-na.fr/s/Ae9n4EkgiqLpzZz>

Le CTS a vocation à participer aux politiques de santé du territoire, notamment à l'organisation des parcours de santé en lien avec les professionnels du territoire, la prévention et la promotion de la santé, l'expression des usagers. Le CTS peut formuler des propositions pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire. Il peut aussi évaluer, en lien avec la Conférence Régionale Santé Autonomie, les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des usagers du système de santé et la qualité des prises en charge. Les présidents des conseils territoriaux de santé et le président de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région peuvent se saisir mutuellement de toute question relevant de la compétence des conseils territoriaux de santé. Le mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois. La dernière élection a eu lieu en décembre 2021.

Chaque conseil territorial de santé est constitué :

- d'une assemblée plénière,
- d'un bureau,
- d'une commission spécialisée en santé mentale (au plus 21 membres)
- d'une formation spécifique organisant l'expression des usagers (au plus 12 membres) en intégrant la participation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité.

● ● Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine

Tél. : 09 69 37 00 33

<http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr>

